

l'aspect de plaines sablonneuses ou marécageuses qui vont se perdre en pentes douces dans la mer; mais elles sont de différentes natures. Tantôt ce sont des côtes de rivages de la Gascogne ou du Jutland, d'anciennes côtes par collines autour desquelles les flots ont amoncelé des amas de sable, fixes ou changeants; tantôt ce sont à la fois des dunes amoncelées par la mer ou des atterrissements apportés par les fleuves, comme en Hollande, en Egypte, à l'embouchure du Mississippi. Souvent encore la mer forme des atterrissements limoneux, comme les terres noyées des côtes de la Guyane française. Les côtes basses sont quelquefois exposées sans aucun rempart naturel à toute la fureur des flots; on peut alors dire, avec Racine, que les côtes de la mer ont été faites pour être dévastées par elle; il en est d'autres, comme le Nord-Jutland, par exemple, qui sont garanties contre les flots par un enchaînement de dunes fixes et mêlées de rochers. On sait que les Hollandais, en imitant par un art patient ces remparts naturels, ont conquis sur l'océan le sol de leur patrie.

Quelques fois les dunes, composées d'un sable fin et mobile, sont enfoncées par l'intérieur des terres. L'influence des vents et finissent par couvrir de sables des contrées fertiles.

En général, les côtes plates sont défavorables à la navigation et quelquefois même impraticables, surtout les vastes étendues, pour les plus faibles bâtiments. Les ports naturels y étant rares, les hommes ont dû y créer à grands frais des ports dont l'entretien est toujours pénible. D'ailleurs les ports naturels que la mer donne à la côte, sont enfoncés dans les rochers ou dans les îles, et ne se trouvent guère qu'à l'embouchure des fleuves ou bien dans les solutions de continuité des dunes, et ils sont peu sûrs.

Dans les mers du nord de notre globe, les côtes plates sont rares, avec une pente modérée, et où des marais se forment à la longue avec des lichens et de la tourbe. Ces effrayants plaines de lichens, auxquelles on a donné le nom de *landrags*, forment en été d'impraticables marais, et en hiver seulement, le froid permet en les solidifiant d'y accéder.

Les marins disent qu'une côte est accore ou *à pic*, lorsqu'elle arrive brusquement vers la mer en formant un plan vertical ou presque perpendiculaire; elle est *basse*, quand elle s'élève peu et qu'elle se prolonge presque horizontalement sous l'eau. Ils disent qu'une côte est saillante lorsqu'elle se projette sans être exposée à toucher; elle est *dangerouse* ou *mal-saine*, lorsque ses abords sont parsemés d'écueils ou qu'il y existe de forts courants. Les côtes de fer sont des côtes élevées formant un roc escarpé comme un mur et après duquel ne se trouve aucun mouillage.

— Navig. Les premiers peuples ne conquirent d'autre navigation que le cabotage, comme ils n'ont eu qu'un cap à l'autre; c'est la plus dangereuse de toutes les navigations, parce que généralement les côtes sont hérissées d'écueils que les pilotes expérimentés peuvent seuls connaître, et c'est sans doute en raison de cela que les marins ont fait, dans les débuts de son histoire, si lente à faire des progrès.

Les côtes sont encore la terreur des navigateurs, qui se demandent avec angoisse s'ils vont y rencontrer un port ou le naufrage. Comme il est impossible au capitaine le plus instruit et le plus expérimenté de connaître toutes les côtes après lesquelles il peut avoir à naviguer, il se trouve, sur chacune d'elles, des pilotes, des guides, des pilotes, qui pourraient presque dire des cornacs, à qui une longue expérience a appris à connaître les moindres passes de la côte qu'ils fréquentent. Il leur est nécessaire aussi d'avoir une connaissance profonde des vents, des marées, des courants qui peuvent jeter les navires sur la côte et les y briser.

Les nations civilisées établissent le long de leurs côtes des phares dans le but d'annoncer leur voisinage aux navires qui s'en approchent la nuit (V. PHARE). On peut dire que nulle nation n'a multiplié les phares sur ses côtes autant que l'Angleterre. Les moindres écueils de ses côtes sont, dans l'obscurité de la nuit, annoncés par des lumières placées sur de petits navires, et cette grande nation maritime entretient à grands frais sur ces îlots et écueils des marins expérimentés chargés d'entretenir le feu sauveur. Cet exemple généreux n'a point été imité en France, où le personnel maritime de l'Etat est pourtant bien nombreux. Aussi, quelle différence entre le chiffre des naufrages qui ont lieu sur nos côtes et le nombre de ceux qui ont lieu sur les côtes d'Angleterre (V. NAUFRAGE).

Le mot *côte* revient fréquemment sur les lèvres du marin. Il dit: « La côte est au vent » ou « sous le vent » d'un navire, et réciproquement, selon les positions de ce vaisseau et de cette côte par rapport à la direction du vent qui souffle; ou dit de même: « La côte du vent » ou « sous le vent » d'une île située dans les parages des vents constants; « la côte court à telle aire de vent », pour dire que son zénith général, en cette patrie, sur la direction de cette aire de vent; « rager, raser la côte », c'est passer très-près de la côte; « être jeté à la côte, faire côte », c'est faire naufrage sur une côte; « être chargé en côte », c'est être poussé par les vents ou les courants vers une côte; « être sous la côte », c'est ra-

vigner près de terre; « être à la côte » ou « sur la côte », c'est être jeté sur le rivage.

— Jurispr. et droit marin. Les lois distinguent les côtes en deux parties, savoir les côtes proprement dites, se composant des dernières limites de la terre baignées par les vagues, mais non envahies par elles, et les parties de ces terres que la mer couvre et découvre alternativement dans son flux et son reflux; celles-ci prennent plus particulièrement le nom de *rievages*. Les côtes proprement dites, appartenant absolument à la terre ferme, ont des propriétaires et sont considérées comme champs, terres cultivables, etc. Cette propriété était reconnue des anciens, et voici le texte de quelques dispositions du droit romain: *Littora in qua populus res arbitror. — Littus publicum est eatenus esse maxime fluctus exstatuat. — Est autem littus maris, quatenus hibernus fluctus maximus currit.*

Jusqu'à la Révolution française, on s'occupait fort peu, en France, de législation maritime. Cependant l'ordonnance de 1681 reconnaît que l'on doit appeler le bord et rivage de la mer tout ce qui est couvert et découvert pendant les nouvelles et pleines lunes, et jusqu'au grand flot de mars se peut étendre sur les grèves. Il est bien entendu que les parties envahies par les flots au moment des tempêtes ne peuvent être confondues avec celles que les mers couvrent pendant les grandes marées.

Les rochers que les mers couvrent et découvrent alternativement sont leurs eaux fort partie intégrante des rivages.

A qui appartiennent les rivages de la mer? Au point de vue politique, elles font évidemment partie des biens de la nation, de même que les champs, les bois et les autres propriétés du territoire. Mais, au point de vue de la propriété particulière, quelles sont les lois qui doivent régir cette partie des côtes? Les rivages appartiennent à tous, dit M. Troplong, comme la mer dont ils font partie; tous ont le droit de les parcourir pour se promener, se baigner, ramasser des coquillages, débarquer et s'embarquer, faire sécher leurs filets, mettre des barques sur la grève.

Une autre question, qui a été souvent posée, est celle de savoir où finissent les rivages des fleuves à leur embouchure et où commencent les côtes de la mer. Un décret, approuvé par l'empereur Napoléon le 10 janvier 1809, décide que le rivage, à l'embouchure des fleuves, s'étend jusqu'au point où arrive le grand flot de mars. Mais au point de vue géologique, on peut dire que la limite de la mer s'arrête là où les falaises sont interrompues par les rives du fleuve.

En pleine mer, toutes les nations ont des droits égaux sur cet élément; mais chaque Etat a un droit particulier sur la partie de la mer qui baigne ses côtes. La mer est comme un rempart pour les côtes qui le borde; de là, au profit des nations, un droit de police et de juridiction sur la partie de la mer qui borde les côtes. Quelle est l'étendue de cette partie? Les auteurs ne sont pas d'accord à ce sujet. Les uns veulent qu'elle soit fixée à deux journées de chemin en partant du rivage; les autres adoptent une distance uniforme de 100 milles ou même de 60 milles; un troisième système assigne pour limite à la mer territoriale l'endroit où la sonde cesse de trouver fond.

On parait d'accord aujourd'hui pour admettre que tout l'espace parcouru par les projectiles lancés du rivage à l'aide du canon appartient à la nation. Mais un grand nombre de lois et de traités internationaux en ont jugé autrement. Un loi de donau du 4 germinal an II fixe cette distance à 2 myriamètres ou 5 lieues. Plusieurs traités stipulent un rayon de 3 lieues.

Les îles et relais de la mer sont des atterrissements qui résultent du mouvement des sables entraînés par les flots et des débris végétaux déposés sur les rivages et où abandonne le retrait successif des eaux. Les relains n'ont aucun droit sur les îles et relains, qui font partie intégrante du domaine, et dont le roi s'était réservé l'aliénation; depuis la Révolution, ils peuvent être aliénés par voie de concurrence et aux enchères publiques. Il n'en est pas de même des atterrissements formés sur les bords des fleuves, puisque la propriété de ces derniers profite aux riverains.

— Statistique et économ. polit. Il n'est peut-être aucune cause qui ait influé autant que l'étendue des côtes sur les dispositions maritimes des nations; la sûreté des ports et des rades est la seule raison qui ait pu avoir sa part d'influence. C'est pour cela que nous voyons les peuples grecs, les peuples italiens, les populations anglaises, danaises, espagnoles, devenir tôt à tour plus puissants sur la mer que sur la terre, tandis que les Russes et les Allemands, malgré tous leurs efforts, ne peuvent, dans tout le cours de leur histoire, être que des peuples puissants sur la terre, mais jamais maîtres de la mer.

L'empire de la mer a de tout temps appartenu aux meilleurs marins, et les marins ne peuvent se former que sur les côtes; on vain chercherait-on à alléguer que l'invention de la vapeur a renversé toutes les théories d'autrefois en permettant à un mécanicien de mettre un navire en mouvement. Les mâts,

et les voiles, et les marins chargés de cette partie de la manœuvre, ainsi que de presque toutes les autres, sont encore et seront longtemps sans doute, peut-être toujours, indispensables. Il est donc bien évident que le pays qui contient le plus de côtes saines est celui que la nature a destiné à posséder la meilleure marine, parce qu'il posséderait toujours les meilleurs marins, formés dès leur plus tendre enfance aux habitudes et aux dangers de la mer. L'Angleterre et la France étant, en Europe, les deux rivales maritimes, un coup d'œil sur les côtes de ces deux pays nous semble nécessaire.

Les côtes qui forment les frontières de la France au midi, à l'ouest et au nord, sont: 1° Les côtes de la Méditerranée, qui comprennent les côtes du golfe du Lion, peu abordables à cause du peu de profondeur de la mer; les golfes de Saint-Tropez, de la Napoule, de Juan, qui possèdent les meilleurs côtes.

2° Les côtes de l'océan Atlantique, comprenant le golfe de Gascogne, dans lequel les côtes sont rocheuses et élevées au midi, bordées de dunes et d'éclaves vers le nord; la mer y est mauvaise, et l'on n'y rencontre que peu de ports. Entre la Gironde et la Loire, le rivage est plat et sablonneux. Mais à partir de l'embouchure de la Loire, la côte change de nature; elle s'élève, devient rocheuse, découpée; la mer y est profonde et offre de nombreux abris aux vaisseaux, bien qu'elle soit remplie d'écueils.

3° Les côtes de la Manche, côtes rocheuses et découpées en Bretagne. La mer y est dangereuse et offre peu d'abris. Les côtes de la baie de Cancale sont basses et marécageuses; celle du Cotentin est droite. Après la pointe de Hollande, on entre dans la baie du Calvados, dont les côtes rocheuses et sans ports sont très-dangereuses. Entre la pointe de la Hève et la Somme, la côte est à pic; mais les falaises qui la forment s'abaissent et il y a pour former quelques ports. Jusqu'à la frontière, la côte est basse et sablonneuse, bordée de dunes; elle n'offre que peu d'abris. Les côtes de France ont un développement de plus de 2 254 kilom., dont 72 kilom. sur la mer du Nord, 979 sur la Manche, 1 025 sur l'océan Atlantique et 678 sur la Méditerranée. En général, ces côtes offrent peu d'abris et sont de beaucoup inférieures à celles de l'Angleterre. Cette puissance a près de 2 009 milles de côtes, toutes les sinuosités comprises. A l'est, ces côtes sont d'une élévation modérée, qui ne varie pas beaucoup jusqu'à l'entrée de la Manche; elles sont quelquefois bordées d'écueils, offrent quelques bons ports. La côte se compose soit d'une falaise crayeuse, soit d'une plage sablonneuse ou d'un terrain marécageux. Sur la côte méridionale regnent des falaises calcaires dont le sommet est nu; puis la côte devient rocaillonne et dentelée par des baies et des ports. Les côtes de la Manche sont escarpées et bien plus sûres que

celles de France qui leur font face. Le commencement de la côte ouest est passablement sûr; elle est rocheuse et des côtes d'abord après et très-hautes, puis très-basses.

Il n'y a aucune comparaison à établir entre les côtes de la France et celles de l'Angleterre. Celles de ce dernier pays sont faites pour un peuple destiné à être marin; les récifs y sont généralement rares; les vagues ne viennent pas s'y jeter avec violence; il semble que toute la rage de la mer se tourne vers les côtes de France, contre lesquelles des vents furieux et des courants impétueux viennent à chaque instant briser d'innombrables navires. La nature a semblé dire à notre patrie: « Soit le climat enchanteur, les sites magnifiques, les vignobles dorés par le soleil; à toi les armées innombrables et les victoires continentales; mais à elle, à ta rivale, l'empire de la mer.

Parmi les autres puissances européennes qui présentent de longues côtes, nous citerons l'Espagne, qui était reine des mers avant l'Angleterre; le Danemark, qui est et sera toujours une nation maritime, incapable de vivre ailleurs que sur les ondes; la Suède et la Norvège, qui ne formeront jamais probablement une grande puissance maritime à cause de leur latitude; la Grèce, qui est le pays le plus favorisé de l'univers sous le rapport de la longueur de ses côtes comparée à sa superficie; l'Italie, qui est plus favorisée que la France, et qui ne doit sa faiblesse maritime qu'à son long esclavage; le Portugal, qui a eu son heure et n'a pas encore joué tout son rôle; la Russie, qui ne peut prétendre à devenir une grande puissance maritime tant qu'elle ne possèdera pas Constantinople; la Hollande, où des circonstances favorables ont pendant quelque temps élevé à l'état de puissance de premier ordre, mais qui ne peut rêver un pareil avenir. Quant aux populations alliées, elles ne seront jamais les mêmes; si l'Autriche a encore conservé une certaine puissance sur mer, elle ne tardera pas très-probablement à la perdre, maintenant qu'elle n'aura plus, pour alimenter sa marine, les bords de l'Italie.

D'après la configuration des côtes, telle puissance qui a pas de marine ou qui n'en possède que fort peu, comme l'Italie, l'Espagne et la Grèce, par exemple, pourra, alors que les causes de sa faiblesse auront disparu, devenir une puissance de premier ordre.

M. Alexandre de Humboldt a signalé à l'attention des observateurs la circonstance suivante, qui est des plus remarquables. Il y a, dit-il, une constante corrélation entre l'étendue des côtes d'un pays par rapport à sa superficie, et la tendance de ce pays aux progrès de la civilisation. A l'appui de cette proposition, nous citerons les chiffres suivants, donnés les rapports entre les continents, sans tenir compte de leurs îles:

CONTINENTS.	SUPERFICIE.	LITTORAL.	RAPPORT.
Europe	Myriam. 88,000	Myriam. 3,182	28 : 1
Asie	445,000	5,698	78 : 1
Afrique	293,000	2,590	113 : 1
Amerique septentrionale	188,000	4,514	42 : 1
Amerique méridionale	176,000	2,516	70 : 1
Nouvelle-Hollande	75,900	1,406	54 : 1

M. de Humboldt, qui combine ces différentes données, arrive aux résultats suivants: Continent européen, 533,500 myr. carrés, asiatique, 60 : 1 8,880 — de côtes. Ancien monde, 72 : 1 827,200 myr. carrés. Continent américain, 364,650 myr. carrés, 52 : 1 7,030 — de côtes.

On voit, d'après ces tableaux, que l'Europe est la partie la plus favorisée; les Américains viennent ensuite; puis l'Asie, et enfin la massive Afrique.

Il ne faut pas cependant être exclusif au point de ne voir, dans les propensions des peuples à la civilisation, que le résultat bienfaissant des rivages de la mer. A ce compte, une petite île, située sous les tropiques, devrait posséder des habitants bien plus civilisés que ceux de la France. Le développement des côtes peut avoir la plus grande influence sur l'intelligence des habitants, mais il ne saurait être le seul à agir sur leurs facultés intellectuelles; il faut aussi tenir compte de l'histoire politique des peuples, de leur origine, et surtout de la latitude sous laquelle ils habitent.

— Art milit. En temps de guerre entre puissances maritimes, les côtes deviennent des lignes stratégiques et sont toujours à l'abri de la mer. On distingue donc: 1° L'attaque des côtes; 2° la défense des côtes.

— I. ATTAQUE DES CÔTES. Cette partie de l'art militaire est longuement traitée à notre époque; on ne peut que se contenter d'en parler ici.

— II. DÉFENSE DES CÔTES MARITIMES. Lorsque deux nations maritimes sont en guerre, les côtes qui leur servent de frontières sont me-

qui peuvent se surveiller les uns les autres et se porter secours.

Le cas où l'on a une marine, mais inférieure à celle de l'ennemi. Renforcer les flottes dans les ports, armer des corsaires, ne jamais livrer de combat naval général, posséder de nombreux bâtiments garde-côtes et des batteries flottantes; tel fut le système que la République française ne sut pas exécuter, faute qui nous valut nos échecs, ainsi que ceux du premier Empire.

Le cas où l'on est maître de la mer. La guerre devenant offensive, on n'a plus à craindre sur la côte que quelques coups de main de corsaires. On ne doit donc point négliger d'armer de nombreux vaisseaux côtiers et d'entretenir des forts détachés. L'oubli de ces règles permit à nos corsaires d'aller jusque sur les rivages de l'Angleterre piller ses ports et surprendre ses navires marchands.

Avant 1759, la marine était, en France, chargée de tout ce qui est relatif à la défense des côtes. A cette époque, une ordonnance royale réunit ce service au département de la guerre. Cette décision a été prise à l'issue de la guerre de 1756, où la marine française se trouva presque toujours fort faible pour défendre le littoral. On éleva alors de toutes parts des forts détachés, qui servaient pendant la guerre de 1778 et que la première Révolution et l'Empire retrouvèrent. Napoléon avait élevé à un nombre prodigieux les batteries de côte, car ces forts ne sont la plupart du temps que des batteries. L'empereur en avait cent toutes les côtes comme un cercle de fer. En 1823, lors de la guerre d'Espagne, on songea un instant à armer ces batteries de côtes, qui consistent la plupart en un simple épaulement, et en quelques îlots isolés servant de corps de garde et de magasins à poudre.

L'artillerie des côtes se compose de batteries de canon, de batteries de mortiers, de batteries de fer. On trouve la plupart des vieilles pièces dont la marine et l'armée de terre ne se servent plus et qui n'ont aucune uniformité; cet état de choses rend parfois presque nul l'armement des côtes maritimes. L'artillerie des côtes, pour être utile, doit être certaines rades, comprend des pièces de 48 qui sont presque uniquement consacrées à ce genre de défense; on y ajoute quelques pièces légères qui peuvent être rapidement portées sur un point menacé. Il y a une vingtaine d'années, on comptait près de quarante espèces de bouches à feu et plus de quatre-vingts sortes de projectiles parmi le matériel garnissant les bords de la mer.

Les batteries qui protègent les côtes maritimes sont à également ou quelquefois à barbettes; elles dominent de 15 à 18 m. les points battus, afin de fournir des ricochets et de ne pas être elles-mêmes préservées. Nous ne donnerons aucun détail sur les troupes qui sont chargées de défendre les côtes, renvoyant le lecteur aux mots ARTILLERIE DE MER, GARDES-CÔTES, INFANTERIE DE MER, etc.

L'abandon des batteries de côtes pendant la paix, leur réparation dès qu'une guerre paraît imminente, leur réabandon et leur rétablissement ont, jusqu'au second Empire, constitué le système suivi par tous les gouvernements. Depuis une vingtaine d'années, les petits forts sont entretenus, et les pièces d'artillerie ont été renouvelées en grande partie.

L'Angleterre a, dans ses rades profondes et largement ouvertes, des espèces de pontons fortement armés, munis de telle manière qu'ils puissent aider aux feux des batteries de terre; cette précaution est aussi prise à la France à ou quelquefois de ces flottes, mais trop rares pour que les résultats produits aient pu être pris en considération.

L'Angleterre a fait d'immenses dépenses pour défendre ses côtes. De tout temps, et de manière particulière à l'époque où une nombreuse armée française, occupant les hauteurs de Boulogne, menaçait leur île d'une descente, le gouvernement a fortifié avec le plus grand soin tous les points accessibles de la côte; mais jamais on n'a été plus craintif de l'autre côté du détroit qu'on ne l'est aujourd'hui. Des travaux tellement considérables ont été construits sur toutes les côtes de la Manche, qu'on peut la représenter comme *blindée en bronze*. Cet excès de précautions nous semble pas absolument inutile, bien que l'Angleterre soit maîtresse de la mer; une seule victoire peut amener l'ennemi sous les murs de Douvres, et alors, grâce à l'insuffisance des troupes de terre, le débarquement pourrait facilement s'effectuer si ce n'est par les fortifications ne mettaient à l'abri de toute tentative de ce genre.

CÔTES DE FER, nom sous lequel on désigne les soldats de quinze escadrons composés de jeunes hommes braves et déterminés, que Cromwell avait employés principalement des combats de l'Est. Voyant que sa cavalerie de fraîche date, formée « pour la plus grande partie d'anciens laquais ou de garçons de chambre », ne tenait guère tête aux gentilshommes du roi, pleins de résolution et d'honneur, Cromwell résolut de se choisir une armée d'hommes aimés d'un esprit qui pût les conduire aussi loin que l'honneur conduisait les autres. Aussitôt il se mit à recruter dans les comtés de l'Est, qu'il connaissait à fond, des

hommes d'une trempe solide, fermiers pour la plupart, jeunes et robustes, ardens sectaires, qui feraient la guerre avec passion et seraient pleins pour leur chef d'un aveugle dévouement. Il en forma d'abord, dit M. Aneddore Réné, quinze escadrons, qu'il assujettit à la plus grande discipline, entrant avec eux dans les moindres détails du service militaire, leur apprenant à penser, à ménager leurs chevaux, à choisir, à poir, à réparer eux-mêmes leurs armes; et entretenait leur vigueur par toutes sortes d'atletes et de surprises. Il n'y en a pas un qui boive, dit un écrivain du temps, qui parle, qui jure, qui paillardise, qui se livre à de vaines disputes, qui se dispute de buffe tirent le succès de l'armée parlementaire.

CÔTE, l'une des trois régions principales de la Bolivie, s'étendant de l'océan Pacifique au pied des Andes. Cette contrée, sablonneuse et stérile, commence seulement à être explorée pour ses gisements de guano et ses mines de lignite, de salpêtre, de cuivre, d'argent et d'or.

CÔTE (la), nom donné à la partie du rivage septentrional du lac de Genève, depuis l'embouchure de l'Arbonne jusqu'à celle de la Prométhouze, dans le canton de Vaud. Cette côte a 29 kilom. de long et produit les meilleurs vins de la Suisse; elle est couverte de villages de rochers et de villages. La petite ville de Rolle est la localité la plus importante.

CÔTE-AUX-FÈRES (LA), paroisse de Suisse, canton de Neuchâtel, dans les montagnes de Jura, près de la frontière de France; 900 hab. Elle est renommée pour ses vignes, dont la plus curieuse, longue de 70 m., est connue sous le nom de temple des Fées; elle aboutit à une espèce de balcon pratiqué par la nature vers le sommet d'une haute paroi de rochers d'Éclimont, entre la Côte d'Or et le val de Saint-Croix, au-dessus d'Yverdon. Cette paroisse élève beaucoup de bestiaux.

CÔTE DES DENTS ou D'IVOIRE, littoral de la Guinée septentrionale, à l'E. du cap Palmes, 540 kilom. de long. La nom de cette côte vient de la grande quantité de dents d'éléphant qu'on tire de ces parages. Réunie à la Côte des Graines, elle prend le nom de Côte d'Or.

CÔTE DES ESCALVENS, partie du littoral de la Guinée septentrionale, entre la Côte d'Or à l'O. et le Benin à l'E.; 510 kilom. de long. Son nom lui vient de ce qu'autrefois on y faisait en grande la traite des nègres.

CÔTE DES GRAINES, ou DU POIVRE, ou DE MALAGUETTE, partie du littoral de la Guinée septentrionale, entre la Côte des Dents à l'E. et le cap de Monte à l'O.; 510 kilom. de long. On en tire des épices et surtout du poivre que les indigènes appellent *malaguette*.

CÔTE D'IVOIRE, V. CÔTE DES DENTS.

CÔTE D'OR, partie du littoral de la Guinée septentrionale, entre la Côte d'ivoire à l'O. et la Côte des Escalvans à l'E.; 510 kilom. de long. Il s'y fait un commerce considérable de poivre d'Inde. Cette côte, qui comprend une partie méridionale de l'empire des Achants et plusieurs établissements européens, présente l'aspect d'une immense forêt où l'on ne trouve qu'un petit nombre d'endroits défrichés et cultivés.

CÔTE-D'OR, chaîne de montagnes de France, qui a donné son nom au département qu'elle traverse; elle lie le plateau de Langres à la chaîne des Cévennes, fait partie de la grande ligne de partage des eaux de l'Europe et separe le versant de la Méditerranée de celui de l'Océan. Elle envoie à l'ouest un contre-fort pour former les montagnes du Morvan, qui distinguent le bassin de la Seine de celui de la Loire, et elle separe ces deux bassins de celui de la Saône, affluent du Rhône. Ces montagnes, couronnées de belles forêts, sont peu élevées et taillées par des contre-forts couverts de vignobles excellents, qui lui ont valu son nom. Les points culminants sont: le télégraphe de Santosse, 576 m.; le Haut-Mont, près de Châteauneuf, 529 m.; le mont de Bessay-en-Champs, 605 m.; le Morosol, 530 m.; le Passelot, 612 m. La Tille, la Seine, l'Armançon, l'Ouche et l'Arroux y prennent leurs sources.

CÔTE-D'OR (DÉPARTEMENT DE LA), division administrative de la France, formée de la partie septentrionale de l'ancienne Bourgogne et tirant son nom de la chaîne de montagnes qui la sillonne. Ce département, situé dans la région de l'Est de la France, est limité au N. par celui de l'Aube, au N.-E. par celui de la Haute-Marne, à l'E. par celui de la Haute-Saône, au S.-E. par celui du Jura, au S. par celui de Saône-et-Loire, au S.-O. par celui de la Nièvre et à l'O. par celui de l'Yonne. Il a une superficie de 876,119 hect. Divisé en 4 arrond.: Dijon, Châtillon, Beaune, Châtillon-sur-Seine, Semur; 36 cant., 717 comm., dont la population totale s'élève à 382,762 hab. Il forme le diocèse de Dijon, suffragant de Lyon; la 3e subdivision de la 7e division militaire; il ressortit à la cour impériale de Dijon, à l'académie de Dijon, à la 38e conservation des forêts et à l'arrondissement minéralogique de Chaumont.

La contrée de la France qui porte le nom

de département de la Côte-d'Or est accidentée, traverse du S. au N.-E. par une grande chaîne de montagnes, les monts de la Côte d'Or, du versant occidental desquels se détache une autre grande chaîne de montagnes, les monts du Morvan, qui couvrent de leurs ramifications l'ouest de l'arrondissement de Beaune et le sud de celui de Semur. La région du N. est formée de plateaux élevés; celle de l'E. comprise dans le bassin de la Saône, renferme des vallées et des arrières-vallées qui sont d'une grande fertilité, peuplées de villes commerçantes et de nombreuses usines; la région du S. et du S.-O. est couverte, en grande partie, de riches vignobles qui font la richesse de cette partie de la France. Les principales rivières qui arrosent ce département sont: la Saône, la Seine, l'Aube, la Beze, la Tille, l'Ouche, l'Orse, l'Armançon, l'Arroux, la Loze et la Vesne ou Drée; de plus, le canal de Bourgogne, qui joint le bassin du Rhône avec celui de la Seine, traverse à Poilly la falte qui sépare ces deux bassins. Ce bief de partage est composé d'une partie souterraine de 3,333 m. de longueur. De ce point culminant, on passe se dirige, d'une part, vers le nord pour tomber dans l'Yonne à la Roche, et, de l'autre, vers le midi jusqu'à Saint-Jean-de-Loine, où se trouve son débouché dans la Saône. La longueur de cette voie navigable dans le département est de 147 kilom. 700 m. Le canal du Rhône au Rhin parcourt aussi dans la Côte-d'Or une étendue de 5,408 m. A cette époque, le département de la Côte-d'Or a joint un grand nombre d'étangs dans la région de l'E., et les sources minérales de Corcelles, d'Avillars, de Prémexau, de Sainte-Reine, de Santenay et de Narfond. Le climat de la Côte-d'Or est en général tempéré, mais sous le nom de temple des Fées; elle aboutit à une espèce de balcon pratiqué par la nature vers le sommet d'une haute paroi de rochers d'Éclimont, entre la Côte d'Or et le val de Saint-Croix, au-dessus d'Yverdon. Cette paroisse élève beaucoup de bestiaux.

CÔTE-D'OR, chaîne de montagnes de France, qui a donné son nom au département qu'elle traverse; elle lie le plateau de Langres à la chaîne des Cévennes, fait partie de la grande ligne de partage des eaux de l'Europe et separe le versant de la Méditerranée de celui de l'Océan. Elle envoie à l'ouest un contre-fort pour former les montagnes du Morvan, qui distinguent le bassin de la Seine de celui de la Loire, et elle separe ces deux bassins de celui de la Saône, affluent du Rhône. Ces montagnes, couronnées de belles forêts, sont peu élevées et taillées par des contre-forts couverts de vignobles excellents, qui lui ont valu son nom. Les points culminants sont: le télégraphe de Santosse, 576 m.; le Haut-Mont, près de Châteauneuf, 529 m.; le mont de Bessay-en-Champs, 605 m.; le Morosol, 530 m.; le Passelot, 612 m. La Tille, la Seine, l'Armançon, l'Ouche et l'Arroux y prennent leurs sources.

CÔTE-D'OR (DÉPARTEMENT DE LA), division administrative de la France, formée de la partie septentrionale de l'ancienne Bourgogne et tirant son nom de la chaîne de montagnes qui la sillonne. Ce département, situé dans la région de l'Est de la France, est limité au N. par celui de l'Aube, au N.-E. par celui de la Haute-Marne, à l'E. par celui de la Haute-Saône, au S.-E. par celui du Jura, au S. par celui de Saône-et-Loire, au S.-O. par celui de la Nièvre et à l'O. par celui de l'Yonne. Il a une superficie de 876,119 hect. Divisé en 4 arrond.: Dijon, Châtillon, Beaune, Châtillon-sur-Seine, Semur; 36 cant., 717 comm., dont la population totale s'élève à 382,762 hab. Il forme le diocèse de Dijon, suffragant de Lyon; la 3e subdivision de la 7e division militaire; il ressortit à la cour impériale de Dijon, à l'académie de Dijon, à la 38e conservation des forêts et à l'arrondissement minéralogique de Chaumont.

La contrée de la France qui porte le nom

de département de la Côte-d'Or est accidentée, traverse du S. au N.-E. par une grande chaîne de montagnes, les monts de la Côte d'Or, du versant occidental desquels se détache une autre grande chaîne de montagnes, les monts du Morvan, qui couvrent de leurs ramifications l'ouest de l'arrondissement de Beaune et le sud de celui de Semur. La région du N. est formée de plateaux élevés; celle de l'E. comprise dans le bassin de la Saône, renferme des vallées et des arrières-vallées qui sont d'une grande fertilité, peuplées de villes commerçantes et de nombreuses usines; la région du S. et du S.-O. est couverte, en grande partie, de riches vignobles qui font la richesse de cette partie de la France. Les principales rivières qui arrosent ce département sont: la Saône, la Seine, l'Aube, la Beze, la Tille, l'Ouche, l'Orse, l'Armançon, l'Arroux, la Loze et la Vesne ou Drée; de plus, le canal de Bourgogne, qui joint le bassin du Rhône avec celui de la Seine, traverse à Poilly la falte qui sépare ces deux bassins. Ce bief de partage est composé d'une partie souterraine de 3,333 m. de longueur. De ce point culminant, on passe se dirige, d'une part, vers le nord pour tomber dans l'Yonne à la Roche, et, de l'autre, vers le midi jusqu'à Saint-Jean-de-Loine, où se trouve son débouché dans la Saône. La longueur de cette voie navigable dans le département est de 147 kilom. 700 m. Le canal du Rhône au Rhin parcourt aussi dans la Côte-d'Or une étendue de 5,408 m. A cette époque, le département de la Côte-d'Or a joint un grand nombre d'étangs dans la région de l'E., et les sources minérales de Corcelles, d'Avillars, de Prémexau, de Sainte-Reine, de Santenay et de Narfond. Le climat de la Côte-d'Or est en général tempéré, mais sous le nom de temple des Fées; elle aboutit à une espèce de balcon pratiqué par la nature vers le sommet d'une haute paroi de rochers d'Éclimont, entre la Côte d'Or et le val de Saint-Croix, au-dessus d'Yverdon. Cette paroisse élève beaucoup de bestiaux.

CÔTE-D'OR, chaîne de montagnes de France, qui a donné son nom au département qu'elle traverse; elle lie le plateau de Langres à la chaîne des Cévennes, fait partie de la grande ligne de partage des eaux de l'Europe et separe le versant de la Méditerranée de celui de l'Océan. Elle envoie à l'ouest un contre-fort pour former les montagnes du Morvan, qui distinguent le bassin de la Seine de celui de la Loire, et elle separe ces deux bassins de celui de la Saône, affluent du Rhône. Ces montagnes, couronnées de belles forêts, sont peu élevées et taillées par des contre-forts couverts de vignobles excellents, qui lui ont valu son nom. Les points culminants sont: le télégraphe de Santosse, 576 m.; le Haut-Mont, près de Châteauneuf, 529 m.; le mont de Bessay-en-Champs, 605 m.; le Morosol, 530 m.; le Passelot, 612 m. La Tille, la Seine, l'Armançon, l'Ouche et l'Arroux y prennent leurs sources.

CÔTE-D'OR (DÉPARTEMENT DE LA), division administrative de la France, formée de la partie septentrionale de l'ancienne Bourgogne et tirant son nom de la chaîne de montagnes qui la sillonne. Ce département, situé dans la région de l'Est de la France, est limité au N. par celui de l'Aube, au N.-E. par celui de la Haute-Marne, à l'E. par celui de la Haute-Saône, au S.-E. par celui du Jura, au S. par celui de Saône-et-Loire, au S.-O. par celui de la Nièvre et à l'O. par celui de l'Yonne. Il a une superficie de 876,119 hect. Divisé en 4 arrond.: Dijon, Châtillon, Beaune, Châtillon-sur-Seine, Semur; 36 cant., 717 comm., dont la population totale s'élève à 382,762 hab. Il forme le diocèse de Dijon, suffragant de Lyon; la 3e subdivision de la 7e division militaire; il ressortit à la cour impériale de Dijon, à l'académie de Dijon, à la 38e conservation des forêts et à l'arrondissement minéralogique de Chaumont.

La contrée de la France qui porte le nom

de département de la Côte-d'Or est accidentée, traverse du S. au N.-E. par une grande chaîne de montagnes, les monts de la Côte d'Or, du versant occidental desquels se détache une autre grande chaîne de montagnes, les monts du Morvan, qui couvrent de leurs ramifications l'ouest de l'arrondissement de Beaune et le sud de celui de Semur. La région du N. est formée de plateaux élevés; celle de l'E. comprise dans le bassin de la Saône, renferme des vallées et des arrières-vallées qui sont d'une grande fertilité, peuplées de villes commerçantes et de nombreuses usines; la région du S. et du S.-O. est couverte, en grande partie, de riches vignobles qui font la richesse de cette partie de la France. Les principales rivières qui arrosent ce département sont: la Saône, la Seine, l'Aube, la Beze, la Tille, l'Ouche, l'Orse, l'Armançon, l'Arroux, la Loze et la Vesne ou Drée; de plus, le canal de Bourgogne, qui joint le bassin du Rhône avec celui de la Seine, traverse à Poilly la falte qui sépare ces deux bassins. Ce bief de partage est composé d'une partie souterraine de 3,333 m. de longueur. De ce point culminant, on passe se dirige, d'une part, vers le nord pour tomber dans l'Yonne à la Roche, et, de l'autre, vers le midi jusqu'à Saint-Jean-de-Loine, où se trouve son débouché dans la Saône. La longueur de cette voie navigable dans le département est de 147 kilom. 700 m. Le

